

# Fiche signalétique



## 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

<b>Nom du produit</b>	Castrol Outboard Gear Oil EP 90
<b>No de fiche signalétique</b>	464328
<b>Code</b>	464328-CA01
<b>Utilisation du produit</b>	Motor oils. Pour tout conseil d'utilisation, consulter la fiche technique ou contacter nos services.
<b>Manufacturier</b>	Castrol Canada Inc. 3660 Lakeshore Blvd. Toronto, Ontario M8W 1P2 Telephone: (416) 252-5511 Telecopier: (416) 252-1774
	BP Lubricants USA Inc. 1500 Valley Road Wayne, NJ 07470 Telephone: (973) 633-2200 Telecopier: (973) 633-7475
<b>INFORMATION SANITAIRE</b>	1 (800) 447-8735
<b>D'URGENCE:</b>	À l'extérieur des É.-U. : +1 703-527-3887 (CHEMTREC)
<b>INFORMATION D'URGENCE EN CAS D'ÉPANDAGE:</b>	1 (613) 996-6666 CANUTEC (Canada)
<b>AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DU PRODUIT</b>	1 (866) 4 BP - MSDS (866-427-6737 Toll Free - North America) email: bpcares@bp.com

## 2. Information sur les composants

<b>Nom des ingrédients</b>	<b>No CAS</b>	<b>%</b>
Huile de base - très raffinée	64741-88-4	90 - 95
Huile de base - très raffinée	64742-54-7	1 - 5

## 3. Identification des dangers

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Non disponible.
<b>Vue d'ensemble des urgences</b>	ATTENTION!  PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES YEUX. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DE LA PEAU. PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES.  NE PAS ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver le récipient fermé. Utiliser avec une ventilation adéquate. Laver abondamment après usage. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
<b>Voies d'absorption</b>	Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

<b>Nom du produit</b>	Castrol Outboard Gear Oil EP 90	<b>Code du produit</b>	464328-CA01	<b>Page 1 de 6</b>
<b>Version 1</b>	<b>Date d'édition</b> 04/18/2007.	<b>Format</b> Canada	<b>Langue</b> FRANÇAIS ( FRENCH )	

## Effets potentiels sur la santé

<b>Yeux</b>	Peut causer une irritation des yeux.
<b>Peau</b>	Peut provoquer une irritation de la peau. Risque de causer une réaction allergique cutanée. Tout contact prolongé ou répété risque d'entraîner le dégraissage de la peau et une irritation pouvant causer une dermatite. L'huile moteur usagée peut contenir des matières dangereuses susceptibles de provoquer des cancers de la peau.
<b>Inhalation</b>	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale et la diarrhée.
<b>Conditions médicales aggravées par une surexposition</b>	Non identifié.

[Voir Information toxicologique \(section 11\)](#)

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

<b>Contact avec les yeux</b>	En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement la peau atteinte avec de l'eau savonneuse. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. En cas d'irritation, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Si de grandes quantités de cette substance sont ingérées, appeler un médecin immédiatement.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Inflammabilité du produit</b>	Peut être combustible à haute température.
<b>Point d'éclair</b>	210 °C (Creuset ouvert)
<b>Produits de la combustion</b>	oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ) oxydes d'azote (NO, NO <sub>2</sub> etc.) oxydes de soufre (SO <sub>2</sub> , SO <sub>3</sub> , etc.) oxydes de phosphore
<b>Risques d'incendie/d'explosion inhabituels</b>	Non explosif en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique, chaleur et chocs et impacts mécaniques.
<b>Appareils et méthodes de lutte contre les incendies</b>	En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la mousse, des poudres chimiques sèches, ou du dioxyde de carbone. NE PAS utiliser de jet d'eau.
<b>Vêtements de protection (feu)</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>Précautions personnelles</b>	Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Voir Section: "Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle"). Suivre toutes les procédures relatives à la lutte contre l'incendie (Voir Section: "Mesures de lutte contre l'incendie").
---------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Nom du produit</b>	Castrol Outboard Gear Oil EP 90	<b>Code du produit</b>	464328-CA01	<b>Page 2 de 6</b>
<b>Version 1</b>	<b>Date d'édition</b> 04/18/2007.	<b>Format</b> Canada	<b>Langue</b> FRANÇAIS ( FRENCH )	

## Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage

Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un déversement minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit et le placer dans un récipient hermétique imperméable à l'eau aux fins d'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination. Éviter le contact du produit déversé accidentellement avec le sol et prévenir son écoulement dans les eaux superficielles. Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.

## Protection individuelle lors d'un grand déversement

Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques. Survêtement de protection résistant aux produits chimiques. Bottes. Gants résistants aux attaques chimiques. Respirateur anti-vapeurs ou un respirateur autonome. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas assurer une protection suffisante; consulter un spécialiste AVANT de toucher à ce produit.

**AVERTISSEMENT :** La protection qu'offre les appareils respiratoires filtrants est limitée. Utiliser un appareil à induction d'air comprimé s'il existe le moindre doute de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou si les concentrations dépassent les limites de protection des appareils respiratoires filtrants.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

### Manutention

Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Laver abondamment après usage.

### Entreposage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Des conteneurs vides peuvent contenir des vapeurs ou des résidus nocifs, inflammables/combustibles ou explosifs. Ne pas couper, broyer, percer, souder, réutiliser ou jeter des conteneurs à moins d'avoir pris les précautions nécessaires à l'encontre de ces risques.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### Limites d'exposition professionnelle

##### ACGIH (États-Unis).

STEL: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s). Forme: Brouillard d'huile, minérale  
TWA: 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Brouillard d'huile, minérale

##### ACGIH (États-Unis).

TWA: 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Brouillard d'huile, minérale  
STEL: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s). Forme: Brouillard d'huile, minérale

### Mesures de contrôle de l'exposition

Prévoir une ventilation aspirante ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations significatives étant en suspension dans l'air, inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

### Mesures d'hygiène

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé.

### Protection individuelle

#### Yeux

Éviter le contact avec les yeux. Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.

#### Peau et corps

Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Porter un vêtement de protection approprié.

#### Respiratoire

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité au travail, les expositions aux microbes aérogènes devraient être contrôlées aux limites les plus basses praticables.

**Mains**

Porter des gants de protection étanches à l'huile et aux produits chimiques.

Recommandé : gants de nitrile.

Le choix de gants protecteurs dépend des produit chimiques à manipuler, des conditions de travail et de l'utilisation et de l'état des gants (même les gants les plus résistants aux produits chimiques se déchireront suite à une exposition répétée à ces produits). La plupart des gants assurent une protection de courte durée avant de devoir être jetés et remplacés. Parce que les milieux de travail spécifiques et les pratiques de manipulation de matières varient, il est nécessaire d'établir des procédures de sécurité pour chacune des applications prévues. Par conséquent les gants doivent être choisis en consultant le fournisseur ou le fabricant, après avoir évalué consciencieusement les conditions de travail.

Consultez votre superviseur ou vos procédures standards d'opération pour connaître les instructions de manipulations spéciales

**Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.**

---

## 9. Propriétés physico-chimiques

**État physique**

Liquide.

**pH**

Non disponible.

**Odeur**

Non disponible.

**Seuil de l'odeur**

Non disponible.

**Couleur**

Non disponible.

**Chaleur de combustion**

Non disponible.

**Point d'ébullition / Plage**

Non disponible.

**Point de fusion / Plage**

Non disponible.

**Pour Point**

-30 °C

**Densité relative**

Non disponible.

**Pression de vapeur**

Non disponible.

**Densité de vapeur (Air = 1)**

Non disponible.

**Vitesse d'évaporation**

Non disponible.

**Solubilité**

insoluble(s) dans l'eau.

**LogK<sub>ow</sub>**

Non disponible.

**Viscosité**

Cinématique: 14.1 mm<sup>2</sup>/s (14.1 cSt) à 100°C

---

## 10. Stabilité du produit et réactivité

**Stabilité et réactivité**

Le produit est stable.

**Conditions à éviter**

Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes.

**Incompatibilité avec différentes substances**

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes.

**Produits de décomposition dangereux**

oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>)  
oxydes d'azote (NO, NO<sub>2</sub> etc.)  
oxydes de soufre (SO<sub>2</sub>, SO<sub>3</sub>, etc.)  
oxydes de phosphore

**Polymérisation**

Ne se produira pas.

**Dangereuse**

<b>Nom du produit</b>	Castrol Outboard Gear Oil EP 90	<b>Code du produit</b>	464328-CA01	<b>Page 4 de 6</b>
<b>Version 1</b>	<b>Date d'édition</b> 04/18/2007.	<b>Format</b> Canada	<b>Langue</b> FRANÇAIS ( FRENCH )	

## 11. Informations toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	<b>HUILES MOTEURS USAGEES</b> Les produits de combustion résultant du fonctionnement des moteurs polluent les huiles pendant l'utilisation. Les huiles usagées qui en sont issues peuvent provoquer un cancer de la peau, particulièrement lorsqu'un contact prolongé ou fréquent s'accompagne de conditions d'hygiène corporelle médiocres. Par conséquent, il faut éviter le contact prolongé ou fréquent avec les huiles moteurs de quelque type ou marque que ce soit. Des conditions irréprochables d'hygiène corporelle doivent être observées.
<b>Toxicité chronique</b>	
<b>Effets cancérogènes</b>	Aucun composant de ce produit à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'a été identifié comme cancérogène par l'ACGIH ou le centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Aucun composant de ce produit présentant des niveaux supérieurs à 0,1 % n'a été identifié comme cancérogène par le National Toxicology Program (NTP) ou par le Occupational Safety and Health Act (OSHA) des États-Unis.
<b>Effets mutagènes</b>	Aucun composant de ce produit à des niveaux supérieurs à 0,1% n'est classifié comme mutagène selon les critères réglementaires en vigueur.
<b>Effets sur la reproduction</b>	Aucun composant de ce produit à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est classé par critère réglementaire établi comme un agent toxique pour la reproduction.
<b>Effets tératogènes</b>	Aucun composé à teneur supérieure à 0,1% contenu dans ce produit n'est considéré, selon les critères de classement réglementaires établis, comme tératogène ou embryotoxique.
<b>Effets synergiques</b>	Aucun effet synergique connu.

## 12. Informations écotoxicologiques

### Écotoxicité

Aucun test n'a été effectué par le fabricant.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

<b>Information sur les déchets</b>	Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles. Consulter un spécialiste de l'environnement si les règlements en vigueur au niveau local, régional ou national classifient les matières renversées ou contaminées comme déchets dangereux. N'utiliser que des transporteurs, recycleurs, traitements et installations de stockage ou d'évacuation autorisés. Détruire conformément à l'ensemble des règlements locaux et nationaux en vigueur.
------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Consulter les autorités locales ou régionales.

## 14. Informations relatives au transport

Non classifi classifié comme étant dangereux à transporter (DOT, TDG, IMO/IMDG, IATA/OACI)

## 15. Informations réglementaires

<b>Réglementations États-Unis</b>	<b>Inventaire des États-Unis (TSCA 8b):</b> Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
-----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

<b>SIMDUT (Canada)</b>	Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).
------------------------	---------------------------------------------------

Si inscrit, ce produit est classé selon les critères dangereux du Règlement sur les produits contrôlés, l'information requise en fonction du Règlement sur les produits contrôlés sur ces produits est incluse dans les fiches signalétiques SIMDUT.

<b>Inventaires</b>	<b>Inventaire du Canada:</b> Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
--------------------	------------------------------------------------------------------------------

<b>Inventaire d'Europe:</b> Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
-----------------------------------------------------------------------------

<b>Nom du produit</b> Castrol Outboard Gear Oil EP 90	<b>Code du produit</b> 464328-CA01	<b>Page 5 de 6</b>
<b>Version 1</b>	<b>Date d'édition</b> 04/18/2007.	<b>Format</b> Canada Build 4.2.5

**Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire du Japon (ENCS):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire de Corée (KECI):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

## 16. Autres informations

### Renseignements à indiquer sur l'étiquette

ATTENTION!

PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES YEUX.  
PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DE LA PEAU.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES.

### Historique

#### Date d'édition

04/18/2007.

#### Date de publication précédente

Aucune validation antérieure.

#### Élaborée par

Product Stewardship

#### Avis au lecteur

Toutes les étapes pratiquables raisonnablement ont été effectuées afin d'assurer que cette fiche technique et l'information relative à la santé, la sécurité et l'environnement contenue dans les présentes sont exactes à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, exprimée ou implicite n'est effectuée quant à l'exactitude ou l'intégralité des données et de l'information figurant dans cette fiche technique.

Les renseignements et les conseils prodigués s'appliquent lorsque le produit est vendu pour l'application ou les applications déclarée(s). Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autre(s) application(s) déclarée(s) sans nous avoir préalablement demandé conseil.

Il incombe à l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sécuritaire et de se conformer à toute loi et tout règlement applicables. Le groupe BP ne sera pas responsable des dommages ou des blessures résultant de l'utilisation, autres que ceux stipulés dans les consignes d'utilisation de la substance, ni de tout manquement à respecter les recommandations, ni de tout danger inhérent à la nature de la substance. Si vous avez acheté le produit pour le fournir à une tierce partie devant l'utiliser au travail, il est de votre devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit a reçu l'information figurant sur cette fiche. Les employeurs ont le devoir d'informer tous les employés et les autres personnes qui peuvent être affectés par les dangers décrits dans cette fiche et de toutes les précautions à prendre.